



Créer des comptes de télédeclarant

Le Registre permet deux formules de création de comptes de télédeclarant pour les sociétés et leurs établissements :

CAS 1 : CRÉATION D'UN COMPTE À L'ÉCHELLE DE LA SOCIÉTÉ

→ Le compte est centralisé à l'échelle de la société

- Créez votre compte en renseignant le **SIRET du siège** en suivant les instructions **1**



- Une fois le compte créé l'administrateur principal pourra ajouter : 4 administrateurs secondaires maximum et des gestionnaires

Les droits en visualisation ou en actions sur les copropriétés sont les mêmes pour tous les utilisateurs d'un même compte de télédeclarant :

- un utilisateur d'un établissement A a donc accès (lecture et modification) aux copropriétés d'un établissement B
- un utilisateur du compte de télédeclarant a accès (lecture et modification) à toutes les copropriétés du compte de télédeclarant, y compris celles qui sont gérées par ses collègues

CAS 2 : CRÉATION D'UN COMPTE À L'ÉCHELLE DES ÉTABLISSEMENTS

→ La gestion des copropriétés est décentralisée au niveau des établissements

- Chaque établissement possède son compte de télédeclarant créé à partir de son SIRET **1**

- Une fois le compte créé, l'administrateur principal pourra ajouter : 4 administrateurs secondaires maximum et des gestionnaires

Les droits en visualisation ou en actions sur les copropriétés sont les mêmes pour tous les utilisateurs d'un même compte de télédeclarant :

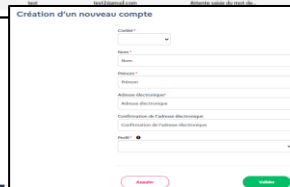
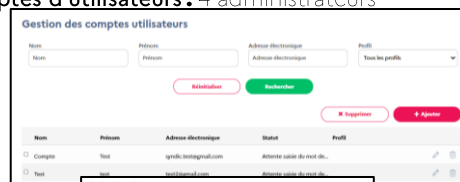
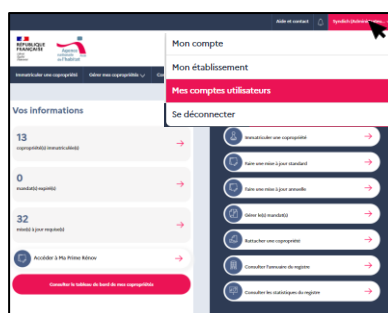
- seuls les utilisateurs de l'établissement ont accès aux copropriétés effectivement gérées par l'établissement
- un utilisateur du compte de télédeclarant a accès (lecture et modification) à toutes les copropriétés du compte de télédeclarant, y compris celles qui sont gérées par ses collègues

En cas d'utilisation des Webservices et quel que soit le modèle retenu (création du compte de télédeclarant à l'échelle de la société ou création à l'échelle de l'établissement), **il est possible d'utiliser le même certificat RGS***. Pour rappel, le numéro SIREN (désignant la société) doit obligatoirement figurer dans les informations portées par le certificat RGS*.

Gérer les utilisateurs du compte

Le Registre permet aux administrateurs principaux de comptes de créer d'autres comptes d'utilisateurs : 4 administrateurs secondaires et des gestionnaires.

- Accédez à la gestion des comptes utilisateurs depuis l'écran d'accueil : cliquez sur votre nom et prénom en haut à droite puis sur « mes comptes utilisateurs »
- Ajoutez un nouvel utilisateur en cliquant sur le bouton « ajouter »
- L'écran « Création d'un compte utilisateur » apparaît. Renseignez les champs et cliquez sur « valider ». Le compte est activé lorsque l'utilisateur créé définit son mot de passe à partir du mail qu'il reçoit juste après la validation



Rôle	Administrateur principal	Administrateurs secondaires	Gestionnaires
Actions spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier le compte de télédeclarant • Créer des comptes utilisateurs • Modifier et supprimer les comptes utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des comptes de gestionnaires • Modifier et supprimer des comptes de gestionnaires • Modifier son propre compte utilisateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier son propre compte utilisateur
Actions communes à l'ensemble des rôles	<ul style="list-style-type: none"> • Immatriculer des copropriétés • Effectuer les mises à jour • Effectuer le renouvellement de mandat ou la déclaration de successeur • Générer la fiche synthétique... 		

- L'adresse électronique est l'identifiant unique de chaque compte utilisateur ; celle-ci ne peut donc être utilisée par plusieurs comptes différents (télédeclarant ou utilisateurs)

- Les courriels de notification (immatriculation, confirmation, mise à jour...) seront envoyés à l'utilisateur ayant effectué la dernière action sur la copropriété concernée

Les liens utiles



Le site du Registre des copropriétés



S'abonner à la newsletter



Le guide utilisateur syndic



Le guide utilisateur notaire